

## **Conditions Générales de Prestations de Services**

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services sont celles liant le Prestataire, identifié sur la Page Prestation, au Stagiaire (ci-après les « Parties »).

**Seules les présentes Conditions Générales de Prestations de Services régissent la relation contractuelle des Parties, à l'exclusion de tout autre document.**

**Toute Commande passée par le Stagiaire sur la Plateforme suppose l'acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions Générales de Prestations de Services.**

## TABLE DES MATIERES

1. Définitions .....	4
2. Objet et champ d'application .....	5
3. Informations relatives aux Prestations.....	5
4. Informations relatives aux prix et frais applicables.....	5
4.1. Evaluation du prix des Prestations.....	6
4.2. Frais .....	6
5. Modalités de la Commande .....	6
5.1. Choix des Prestations .....	6
5.2. Vérifications à effectuer avant toute réservation .....	6
5.3. Passation de la Commande .....	7
5.4. Traitement de la Commande .....	7
6. Paiement.....	8
6.1. Modalités de paiement.....	8
6.2. Factures.....	8
7. Erreur sur les prix.....	8
8. Exécution de la Prestation.....	9
8.1. Délais .....	9
8.2. Résolution .....	9
8.2.1. <b>A l'initiative du Stagiaire</b> .....	9
8.2.2. <b>A l'initiative du Prestataire</b> .....	9
9. Exclusion du droit de rétractation pour le Stagiaire.....	10
9.1. Principe .....	10
9.2. Exception.....	10
10. Conditions d'annulation.....	10
10.1. Annulation par le Stagiaire .....	10
10.2. Annulation par le Prestataire .....	11
11. Comportement à adopter en toute circonstance.....	11
12. Responsabilité / Force majeure.....	12
13. Dispositions diverses .....	12
13.1. Modification des CGPS .....	12
13.2. Traduction des CGPS .....	12
13.3. Service Clientèle.....	12
13.4. Données à caractère personnel .....	13
13.5. Conservation des CGPS.....	13
13.6. Convention de preuve.....	13
13.7. Renonciation .....	14

13.8.	Nullité partielle.....	14
13.9.	Loi applicable et attribution de compétence.....	14
13.9.1.	<b>Loi applicable</b> .....	14
13.9.2.	<b>Attribution de compétence</b> .....	14

## 1. Définitions

---

Chaque terme commençant par une majuscule et utilisé au singulier comme au pluriel dans le présent contrat a la signification indiquée dans sa définition donnée au présent article, les termes identiques employés sans majuscule étant considéré dans leur sens courant.

« **Commande** » désigne une commande conclue par le Stagiaire sur la Page Prestation et dont l'objet porte sur l'exécution d'une Prestation par le Prestataire.

« **Compte Client** » désigne sur la Plateforme l'espace sur lequel le Stagiaire peut, une fois identifié au moyen de ses Identifiants, renseigner les informations relatives à son identité (nom, prénom, email, adresse) et obtenir des informations sur ses Commandes passées et en cours.

« **Conditions Générales de Prestations de Services** » ou « **CGPS** » ou « **Contrat** » désignent le présent document contractuel ainsi que ses annexes éventuelles.

« **Identifiants** » désigne l'email et le mot de passe renseignés par le Stagiaire lors de son inscription en tant qu'utilisateur sur la Plateforme. Les Identifiants doivent être conservées de façon confidentielle par le Stagiaire. Ils permettent notamment au Stagiaire d'accéder à son Compte Client.

« **Page Prestation** » désigne l'espace de présentation d'une Prestation sur la Plateforme via lequel le Prestataire renseigne les caractéristiques de la prestation ainsi que les informations le concernant, particulièrement :

- nom et prénom ;
- numéro de SIRET ;
- numéro d'inscription au répertoire des métiers (éventuellement) ;
- adresse du siège ;
- numéro de TVA intracommunautaire (éventuellement) ;
- numéro de téléphone ;
- adresse email ;
- adresse postale du service client ;

« **Parties** » désignent ensemble le Prestataire et le Stagiaire.

« **Plateforme** » désigne la plateforme d'intermédiation en ligne EXISTENCE sur laquelle est hébergé la Page Prestation et qui permet au Prestataire de gérer la commercialisation de ses Prestations. L'éditeur de cette plateforme d'intermédiation en ligne est et demeure un tiers aux présentes CGPS.

« **Prestataire** » fait référence à la Partie identifiée sur la Page Prestation.

« **Prestations** » désigne une prestation de service référencée sur la Page Prestation et fournie par le Prestataire.

« **Stagiaire** » désigne tout non-professionnel commandant ou ayant commandé une Prestation sur la Plateforme.

## **2. Objet et champ d'application**

---

Les présentes CGPS ont pour objet de déterminer les conditions contractuelles applicables à la fourniture de prestations de services par le Prestataire dont les Commandes sont effectuées sur la Page Prestation par le Stagiaire.

Les présentes CGPS s'appliquent uniquement aux commandes passées par voie électronique sur la Plateforme, auprès du Prestataire, par toute personne physique majeure, ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne, agissant en tant que consommateur ou non-professionnel au sens du Code de la consommation, c'est-à-dire agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, cette condition étant une qualité essentielle de la personne du Stagiaire.

Par conséquent, dans l'hypothèse où un professionnel viendrait passer une commande sur la Plateforme, le Prestataire sera en droit de refuser la commande passée par le professionnel ou de réclamer la nullité du contrat pour erreur sur la qualité essentielle du cocontractant.

## **3. Informations relatives aux Prestations**

---

Le Prestataire communique au Stagiaire de manière lisible et claire, sur la Page Prestation, pour chaque offre qu'il propose, les informations relatives à ses Prestations, notamment :

- le prix des Prestations,
- les modalités de calcul du prix de ses Prestations ou, à défaut de pouvoir le faire, la nécessité d'établir ce prix sur la base d'un devis détaillé,
- les frais supplémentaires éventuels s'ajoutant à la Prestation ;
- la date ou le délai sur lequel le Prestataire peut s'engager pour fournir la Prestation au Stagiaire.

Le Stagiaire pourra solliciter par écrit le Prestataire, par le biais de la Page Prestation, pour lui demander tout renseignement supplémentaire sur les Prestations.

Le Prestataire s'engage à répondre par écrit aux demandes du Stagiaire selon les délais et modalités décrites à l'article « Service Clientèle ».

**Avant d'effectuer une Commande, le Stagiaire reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des informations écrites figurant sur la Page Prestation de la Prestation commandée.**

**Le Prestataire attire l'attention du Stagiaire sur le fait que les illustrations pouvant figurer sur la Page Prestation afin de représenter les Prestations ne sont pas contractuelles.**

**En conséquence, seules les informations écrites fournies par le Prestataire sur la Page Prestation pour détailler les Prestations doivent être prises en compte par le Stagiaire.**

## **4. Informations relatives aux prix et frais applicables**

---

Les prix affichés sur la Page Prestation sont exprimés en euros et incluent toutes les taxes applicables (taxe sur la valeur ajoutée française et toutes autres taxes éventuellement applicables).

#### **4.1. Evaluation du prix des Prestations**

Lorsque le prix d'une Prestation est déterminable d'une quelconque façon, les modalités permettant d'évaluer le prix à payer par le Stagiaire et qui figurent sur la Page Prestation s'appliqueront.

A défaut de pouvoir être évaluable, les Parties conviennent que le Prestataire établira un devis estimatif au Stagiaire.

Le cas échéant, le Stagiaire s'engage à renseigner ses besoins de la façon la plus exhaustive et de collaborer de bonne foi avec le Prestataire si celui-ci l'invite à lui fournir des informations ou à compléter celles déjà vérifiées.

Les Parties acceptent alors de considérer que, par dérogation aux stipulations de l'article 5, l'acceptation du Stagiaire ne sera formée que par acceptation expresse et écrite du devis estimatif émis par le Prestataire.

#### **4.2. Frais**

Les frais pouvant s'appliquer aux Prestations sont détaillés sur la Page Prestation.

### **5. Modalités de la Commande**

---

#### **5.1. Choix des Prestations**

Pour ajouter une Prestation à son panier d'achat :

- le Stagiaire doit accéder à la Page Prestation de l'activité qu'il souhaite commander ;
- le Stagiaire doit vérifier l'adéquation à ses besoins de ladite Prestation, sur la base des caractéristiques détaillées sur la Page Prestation;
- le Stagiaire doit alors vérifier que la Prestation est bien disponible ;
- lorsque la Prestation est indiquée comme étant disponible, le Stagiaire doit cliquer sur le bouton permettant d'ajouter la Prestation à son panier d'achat.

#### **5.2. Vérifications à effectuer avant toute réservation**

Il appartient au Stagiaire de faire toutes vérifications qui semblent nécessaires ou opportunes avant de procéder à un quelconque achat sur l'Espace Client.

- Sauf précision contraire, les Prestataires ne sont ni médecins ni masseurs kinésithérapeutes.
- En cas de grossesse et, quelle que soit la Prestation envisagée, il est recommandé au Stagiaire de demander l'avis préalable de son médecin, de même que celui du Prestataire organisant l'activité à laquelle il souhaite participer.

Il en est de même pour les personnes fragiles, comme par exemple sans que cette liste soit limitative, les personnes âgées, les personnes ayant des problèmes cardiaques ou de tension, les personnes sujettes à des allergies, les personnes suivies par un psychiatre.

### 5.3. Passation de la Commande

Pour passer une Commande sur la Page Prestation :

- le Stagiaire doit accéder à son panier d'achat, accessible depuis toute page de la Plateforme ;
- pour valider sa Commande, le Stagiaire doit cliquer sur un premier bouton permettant de valider sa Commande (premier clic) ;
- pour poursuivre la validation de la Commande, le Stagiaire doit d'abord être connecté sur son Compte Client :
  - o s'il dispose déjà d'un Compte Client, le Stagiaire devra s'identifier au moyen de ses Identifiants ;
  - o s'il ne dispose pas d'un Compte Client, le Stagiaire devra en créer un en suivant la procédure d'inscription prévue par la Plateforme.
- le Stagiaire doit ensuite vérifier les détails de sa Commande qui s'affichent, et notamment les Prestations incluses dans son panier d'achat, leur quantité, leur prix, les éventuels frais et modalités applicables ;
- le Stagiaire doit également choisir son moyen de paiement et éventuellement remplir des informations complémentaires liées à ce moyen de paiement ;
- pour confirmer sa Commande, le Stagiaire doit la valider de nouveau, en :
  - o cochant une case à cocher d'acceptation des présentes CGV ;
  - o cliquant de nouveau (double clic) sur un bouton de validation de la Commande lui rappelant que sa Commande entraîne une obligation de paiement.

Le Stagiaire s'engage à fournir des informations exactes et complètes le concernant ou concernant tout tiers pour le compte duquel le Stagiaire réserve la Prestation, tout particulièrement les données nécessaires à l'identification.

Le Stagiaire se porte garant, pour tout tiers inclus dans sa Commande, de son intégrité morale, de sa respectabilité et de son respect des présentes CGPS.

Le présent Contrat est conclu intuitu personae, tant à l'égard de celui qui s'acquitte du paiement de la Prestation, que de celui ou ceux qui y assistent.

De fait, tout don, revente, cession de la place achetée en vue de participer à la Prestation est interdit, sauf à ce que le cessionnaire contacte préalablement le Prestataire, jusqu'à une semaine au plus tard avant le début de la Prestation, afin d'éventuellement recevoir son accord quant à ladite cession.

Toute cession de place pour une quelconque Prestation emporte l'adhésion, sans réserve, du cessionnaire aux présentes CGPS.

### 5.4. Traitement de la Commande

Une fois la Commande validée par le Stagiaire, le Stagiaire recevra par le biais de la Plateforme un email de confirmation de sa Commande permettant d'accuser la réception de la Commande passée.

Le Prestataire se réserve néanmoins le droit de ne pas traiter la Commande pour tout motif légitime, notamment :

- lorsque le Stagiaire ne peut bénéficier de la qualité de consommateur au sens du code de la consommation ;
- lorsque le paiement du prix total de la Commande n'a pas été effectué par le Stagiaire ou que son paiement a été rejeté par l'organisme gérant son moyen de paiement ;
- lorsque l'une des Prestations commandées n'est pas ou plus disponible ;
- lorsqu'au moment de traiter la Commande, le Prestataire s'aperçoit :
  - o d'une erreur matérielle entre le prix affiché d'une Prestation et son prix réel, conformément à l'article 7 des présentes CGPS ;
  - o ou d'une erreur matérielle sur le prix affiché rendant le prix de la Prestation dérisoire au sens de l'article 1169 du code civil.

## **6. Paiement**

---

Le Stagiaire s'engage à payer le prix de toute Prestation qu'il aura commandée auprès du Prestataire.

Tout défaut de paiement autorisera le Prestataire à se prévaloir d'une inexécution contractuelle l'autorisant à la résolution du contrat conclu entre les Parties, selon les modalités prévues à l'article 8.2.

### **6.1. Modalités de paiement**

Le Prestataire s'engage à accepter tout moyen de paiement proposé sur la Plateforme.

### **6.2. Factures**

Une fois le paiement effectué, le Stagiaire recevra une facture libellée à son nom détaillant sa Commande.

Le Stagiaire accepte que les factures lui soient communiquées sous un format électronique, par envoi par courrier électronique et/ou par mise à disposition sur son Compte Client.

## **7. Erreur sur les prix**

---

En cas d'erreur matérielle entre le prix affiché sur le Site et le prix réel pratiqué par le Prestataire, le Prestataire pourra postérieurement à la confirmation de la Commande, en tout cas avant tout paiement effectif du prix de la Commande entrer en contact avec le Stagiaire pour :

- en cas de prix réel inférieur au prix affiché sur le Site : informer le Stagiaire que le prix à payer est en réalité moindre et que le Stagiaire sera facturé au prix le plus bas ;
- en cas de prix réel supérieur au prix affiché sur le Site : informer le Stagiaire que le prix à payer est en réalité supérieur et demander au Stagiaire s'il accepte de payer ce prix réel ou s'il préfère annuler partiellement ou totalement sa Commande.

En tout état de cause, si l'erreur matérielle sur le prix d'une Prestation rendait son prix dérisoire, l'une ou l'autre des Parties pourra réclamer l'annulation de la Commande de la Prestation concernée.



## **8. Exécution de la Prestation**

---

### **8.1. Délais**

Le Prestataire exécutera sa Prestation à la date ou dans le délai qui a été indiqué au Stagiaire sur la Page Prestation de la Prestation commandée.

Les Parties pourront également s'entendre mutuellement sur une date ou un délai d'exécution de la Prestation différent de ceux indiqués sur le Site.

### **8.2. Résolution**

#### ***8.2.1. A l'initiative du Stagiaire***

En cas de non-respect des dates d'exécutions des Prestations, le Stagiaire pourra résoudre la Commande selon les conditions suivantes :

- Le Stagiaire devra tout d'abord enjoindre le Prestataire, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par un écrit sur un autre support durable, d'exécuter la Prestation commandée.
- Le Stagiaire devra laisser au Prestataire un délai supplémentaire raisonnable pour s'exécuter.
- Si le Prestataire ne s'est pas exécuté dans un délai supplémentaire raisonnable, le Stagiaire pourra informer le Prestataire, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par un écrit sur un autre support durable, qu'il résout la Commande.

La Commande sera alors considérée comme résolue à la réception par le Prestataire de la lettre ou de l'écrit l'en informant.

Cette clause ne s'appliquera néanmoins pas si, entre temps, le Prestataire s'est exécuté.

Le Stagiaire pourra en outre résilier immédiatement la Commande lorsque le Prestataire refuse de fournir le Service.

En tout état de cause, lorsque la Commande est résolue dans les conditions prévues au présent article, le Prestataire remboursera le Stagiaire de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle la Commande a été dénoncée par le Stagiaire.

#### ***8.2.2. A l'initiative du Prestataire***

Les présentes CGPS pourront être résolues de plein droit, à l'initiative du Prestataire, sans intervention préalable du juge, dans les cas suivants :

- non-paiement du prix d'une Commande (refus du Stagiaire ou rejet de son moyen de paiement par son établissement bancaire) ;
- défaut de qualité de Stagiaire au sens du droit de la consommation ;
- défaut de présentation à l'activité du Stagiaire indiqué comme devant participer à la Prestation ;

La résolution pourra être demandée du seul fait de l'inexécution par la Partie débitrice ou de son manquement à une obligation de ne pas faire, sans qu'il y ait lieu à mise en demeure à la charge de la Partie créancière.

Dans tous les prévus au terme de cette clause, la résolution du contrat pourra en toute hypothèse être demandée en justice.

## **9. Exclusion du droit de rétractation pour le Stagiaire**

---

### **9.1. Principe**

Conformément aux dispositions des articles L. 221-18 et suivants du Code de la Consommation, le Stagiaire dispose d'un délai de quatorze jours ouvrés courant à compter du jour de la Commande d'une Prestation pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

### **9.2. Exception**

**Le Prestataire attire l'attention du Stagiaire sur le fait que le droit de rétractation n'est pas possible pour les Prestations qu'il propose, conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation.**

**L'article L. 221-28 du Code de la consommation prévoit en effet que** « *Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : (...)*

*12° de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; »*

## **10. Conditions d'annulation**

---

### **10.1. Annulation par le Stagiaire**

Le Stagiaire bénéficie de la possibilité d'annuler sa Commande et de se faire rembourser, selon les modalités suivantes.

Si le Stagiaire annule sa Commande jusqu'à 90 jours avant la date d'exécution de la Prestation, 29€ seront retenus sur le prix payé à la Commande.

Si le Stagiaire annule sa Commande dans la période se tenant entre 89 et 30 jours avant la date d'exécution de la Prestation, il a le choix entre :

- une retenue de 100€ sur le prix payé à la Commande ;
- un avoir à utiliser dans les 2 ans de son émission et correspondant à 50% du prix payé à la Commande ;

Si le Stagiaire annule sa Commande dans la période se tenant entre 29 jours et 72 heures avant la date d'exécution de la Prestation, une retenue de 50% du prix payé à la commande sera conservée.

Si le Stagiaire annule sa Commande à partir de 72 heures avant la date d'exécution de la Prestation ou pendant l'exécution de la Prestation, la facture est due en totalité, aucun remboursement ne sera possible.

## **10.2. Annulation par le Prestataire**

Le Prestataire peut annuler une Prestation collective à moins de 48h de son début si celle-ci n'a été commandée que par moins de 6 (six) Stagiaires.

Cette possibilité ne s'applique pas aux Prestations individuelles et celles réunissant 6 (six) Stagiaires ou plus.

Dans ce cas, le Prestataire ne peut annuler l'activité que pour les motifs suivants :

- force majeure, telle que définie à l'article 1218 du Code civil ;
- inaptitude à assurer l'exécution de la Prestation, justifiée par certificat médical.

Toute autre annulation sera considérée comme fautive.

En tout cas d'annulation de la Prestation par le Prestataire, quelle qu'en soit la cause, le prix de la Prestation sera remboursé intégralement aux Stagiaires dans un délai raisonnable; les éventuels frais prélevés par le Prestataire de Service de Paiements seront supportés par le Prestataire.

## **11. Comportement à adopter en toute circonstance**

---

Les Parties s'engagent, dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme et au cours de l'exécution des Prestations, à respecter l'ensemble des présentes ainsi que toutes les lois et règlements en vigueur.

Les Utilisateurs s'engagent notamment, sans que cette liste soit exhaustive, à :

- proscrire, en toute circonstance, la tenue de propos discourtois, injurieux, diffamant, dénigrant, racistes, xénophobes, pornographiques ou, de manière générale, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- ne pas utiliser la Plateforme à des fins illégales ;
- ne pas distribuer ni publier des documents, ni tenir de propos susceptibles de heurter la sensibilité de tiers, contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs et/ou portant atteinte aux droits de tiers ;
- ne pas inciter à commettre un crime, un délit, un acte de terrorisme, crime contre l'humanité, ou faire l'apologie de ces mêmes actes ;
- respecter l'image et la réputation des autres Stagiaires et ne pas porter atteinte à leurs intérêts ;
- ne pas procéder à l'envoi de messages non sollicités (« spamming ») ;
- ne pas usurper l'identité de tout tiers et/ou tenter d'utiliser le Compte Client d'un autre Utilisateur.

## **12. Responsabilité / Force majeure**

---

Le Prestataire ne saurait être en aucune façon responsable d'une inexécution contractuelle au titre des présentes CGPS qui trouverait son origine ou surviendrait en raison d'un évènement de force majeure.

Dans tous les cas, le Prestataire ne pourra pas être tenu pour responsable à l'égard du Stagiaire de tout dommage indirect trouvant sa survenance dans l'exécution des présentes CGPS.

## **13. Dispositions diverses**

---

### **13.1. Modification des CGPS**

Les CGPS applicables sont celles la Page Prestation en vigueur au moment de la Commande.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment.

En cas de modification, la nouvelle version des CGPS s'appliquera aux Commandes passées à compter de son entrée en vigueur.

Il appartient donc au Stagiaire de consulter avant toute Commande les CGPS en vigueur et de les accepter formellement.

### **13.2. Traduction des CGPS**

En cas de rédaction des présentes en plusieurs langues ou de traduction, seule la version française fera foi.

### **13.3. Service Clientèle**

Le Prestataire met à disposition du Stagiaire un service clientèle pour répondre à toute demande de renseignement sur les Prestations proposées sur la Page Prestation ainsi que pour le traitement de toute réclamation commerciale.

Le Stagiaire peut contacter le Prestataire aux coordonnées renseignées sur la Page Prestation.

Le numéro de téléphone indiqué sur la Page Prestation n'est pas surtaxé mais pourra être facturé par l'opérateur téléphonique du Stagiaire au tarif normal.

Le service clientèle du Prestataire est ouvert aux horaires indiqués sur la Page Prestation.

Le Prestataire fera ses meilleurs efforts pour répondre :

- sous 3 jours ouvrés aux demandes de renseignement du Stagiaire ;
- sous 5 jours ouvrés aux réclamations.

## **13.4. Données à caractère personnel**

### **Dans le cadre de son utilisation de la Plateforme**

Certaines données à caractère personnel pourront éventuellement être collectées par le Prestataire ou par des tiers.

Pour plus d'informations, le Stagiaire est invité à consulter les pages d'information à ce sujet figurant au pied de n'importe quelle page de la Plateforme.

### **Dans le cadre des présentes CGPS :**

Les informations nominatives et les données personnelles que le Stagiaire aura fourni directement ou indirectement au Prestataire sont nécessaires dans le cadre de l'exécution des présentes CGPS et présentent un intérêt légitime pour le Prestataire afin de lui permettre d'exécuter la Prestation ; assurer la relation commerciale, le service clientèle, le traitement des réclamations.

En tant que responsable du traitement de son fichier de clients, le Prestataire pourra être amené à transmettre ces données personnelles à des destinataires ou sous-traitants chargés de les traiter pour les finalités décrites ci-dessus.

Ces données personnelles sont susceptibles d'être conservées par le Prestataire pendant toute la durée de la relation contractuelle et au maximum jusqu'à 3 ans à compter de la dernière relation contractuelle avec le Stagiaire.

Le Stagiaire dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation, de portabilité, aux données personnelles qu'il pourra exercer auprès du Prestataire, en lui écrivant aux coordonnées mentionnées à l'article 12.

Toute demande d'exercice de ses droits par le Stagiaire devra être signée et éventuellement accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en vigueur si le Prestataire le lui demande.

Le Stagiaire dispose également d'un droit de saisir l'autorité compétente chargée de la protection des données à caractère personnel (en France, la CNIL, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

## **13.5. Conservation des CGPS**

Le Prestataire assure la conservation des CGPS conclues avec le Stagiaire pendant une durée de 10 ans et lui les communique sur simple demande, conformément aux dispositions de l'article L. 213-1 du Code de la consommation.

## **13.6. Convention de preuve**

Chacune des Parties s'engage à reconnaître une valeur probante équivalente à celle d'un document papier à tout document électronique ou toute information échangée entre elles par le biais de leur correspondance électronique ou des outils de communication mis à leur disposition sur la Plateforme ainsi qu'à toute donnée informatisée stockée, accessible ou générée par la Plateforme et relative à leur relation précontractuelle (informations mises à la disposition du Stagiaire, besoins du Stagiaire exprimés au Prestataire, etc.) comme leur relation contractuelle (date et contenu des emails de traitement des Commandes, réclamations émises, etc.).

Les Parties renoncent, sauf fraude informatique avérée des systèmes d'informations utilisés ou falsification humaine volontaire, à se prévaloir de toute inopposabilité, irrecevabilité ou nullité d'une preuve qui serait rapportée au moyen des documents ou informations précitées.

## 13.7. Renonciation

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque des CGPS ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

## 13.8. Nullité partielle

L'annulation de l'une des stipulations des CGPS n'entraînera pas l'annulation des présentes dans leur ensemble, à moins que la stipulation litigieuse ne puisse être considérée, dans l'esprit des Parties, comme substantielle et déterminante, ou que son annulation remette en cause l'équilibre générale des CGPS.

## 13.9. Loi applicable et attribution de compétence

### 13.9.1. *Loi applicable*

Les présentes CGPS sont soumises à la loi française, sous réserve des seules dispositions d'ordre public du droit de l'Etat dont le Stagiaire est le ressortissant.

### 13.9.2. *Attribution de compétence*

Toutes difficultés d'interprétation, d'exécution et tous différends relatifs aux présentes et plus généralement à l'accès au site et à l'utilisation de ses services devront en premier lieu faire l'objet d'une tentative de résolution amiable entre le Stagiaire et le Prestataire.

#### 13.9.2.1. *Médiation préalable*

En cas de litige persistant avec le Prestataire, le Stagiaire ayant la qualité de consommateur dispose du droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de rechercher une résolution amiable du litige.

Les coordonnées du médiateur du Prestataire sont les suivantes : [Coordonnées du médiateur choisi].

Une résolution des différends pourra également être recherchée par le biais de la plateforme de règlement en ligne des litiges de la Commission Européenne : <http://ec.europa.eu/odr>

Si le litige n'est pas résolu par médiation, la clause 13.9.2.2 s'appliquera alors.

#### 13.9.2.2. *Litige persistant*

En cas de litige persistant après médiation, le Stagiaire ayant la qualité de consommateur pourra saisir, en vertu de l'article R. 631-3 du Code de la consommation, l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, ou la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

